

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 15 décembre 2018 à 11 h15 à laquelle assistaient :

Madame la Mairesse Kimberly Meyer

Messieurs les conseillers : Monsieur Peter Richardson
 Monsieur Éric Lessard
 Monsieur Jean Cloutier
 Monsieur Philippe Couture

Étaient absents : Madame la conseillère Louise Royer et Monsieur le conseiller Charles de Broin.

Assiste également à la séance Madame Stéphanie Carrière, secrétaire-trésorière *par intérim*.

CONVOCATION

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Tous les membres du conseil ayant été convoqués dans les délais fixés par le *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance, conformément au *Code Municipal du Québec*. Madame la Mairesse Kimberly Meyer, présidant la séance, la déclarant légalement convoquée, procède à l'ouverture de la séance.

1. Constatation du quorum

À 11 h 19 le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

2. Résolution 2018-12-146 – Adoption de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

Et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Constatation du quorum et légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2018;
5. Ratification des paiements exécutés par chèque;
6. Rapport du maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
7. Rapport du maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant;
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
9. Avis de motion : Règlement 2018-14 – sur le traitement des élus
10. Adoption de projets de Règlements;
 - 10.1 Règlement 2018-11 modifiant le règlement 2013-003 relatif au zonage afin de et modifier les limites des zones Va-7 et Va-13;
 - 10.2 Règlement 2018-12 modifiant le règlement 2013-005 relatif à la construction, relatif à diverse dispositions;
 - 10.3 Règlement 2018-13 modifiant le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architectural afin d'exclure certains travaux de construction;

10.4.1.1 Règlement 2018-14 sur le traitement des élus;

11. Adoption de Règlement;

11.1 Adoption du règlement 2018-10 établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financière 2019;

12. Projets de résolution;

12.1 Embauche d'un secrétaire trésorier;

12.2 Mesures d'urgence - Sécurité civile - demande d'aide financière- volet 1;

12.3 Confirmation de la programmation des travaux réalisés ou à être réalisés dans le cadre du Programme TECQ;

12.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil;

12.5 Approbation du plan Image - demande de lotissement no. DPLOL180015;

12.6 Autorisation pour la mairesse et la secrétaire-trésorière à signer l'entente avec Knowlpep Financial Inc.;

12.7 Contribution financière pour les fonds de parc – demande de lotissement no. DPLOL180015;

12.8 Autorisation pour la mairesse et la secrétaire-trésorière de signer la servitude au Lac Bibite;

12.9 Déclaration de bonus;

12.10 Ombrelle contre la violence conjugale;

13. Rapport des comités :

13.1. Comité des finances et administration;

13.2 États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 novembre 2018; et

13.3 Dépôt des résultats comparatifs pour l'année 2018;

13.4 Comité consultatif en urbanisme;

13.4.1 CCU 2018-09-03 Demande DPLOL180015 – permis de lotissement, Domaine de la Grande Ourse;

14 Correspondance –

15 Affaires nouvelles –

16 Période d'intervention des membres du conseil;

17 Période de questions d'ordre générale aux citoyens; et

18 Clôture et levée de la séance.

3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

4. Résolution 2018-12-147– Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2018.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2018 avant la présente séance conformément à la Loi;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

a) QUE la secrétaire-trésorière par intérim soit, et elle est par les présentes, dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2018; et,

b) QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre, soit, et il est par les présentes ratifié et adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Résolution 2018-12-148 – Ratification du journal de décaissement

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 novembre 2018 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de à 103 038,64 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.

7. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et dépôt de l'ordre du jour de la dernière séance de même que celui de la séance à venir.

8. Résolution 2018-12-149 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2018, déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Avis de motion : Règlement 2018-14 – sur le traitement des élus

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean Cloutier à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, pour adoption le règlement 2018-07 concernant le traitement des membres du conseil municipal présenté séance tenante. Une copie du règlement contenant la rémunération proposée, le fait que cette rémunération sera indexée, le fait que le règlement aura un effet rétroactif et les mentions prévues à l'article 6 de la loi, est déposée séance tenante.

10. Adoption de projets de règlements

10.1 Résolution 2018-12-150 - Projet de règlements 2018-11 modifiant le règlement 2013-03 relatif au zonage afin de modifier les limites des zones VA-7 et VA-13

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le projet de règlement 2018 –11 modifiant le règlement 2013-03 relatif au zonage afin de modifier les limites des zones VA-7 et VA-13.

Aux termes des présentes, avis est donné, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, qu'une assemblée publique de consultation relativement audit Règlement 2018-11 modifiant le règlement

2013-03 relatif au zonage afin de changer les limites des zones VA-7 et VA-13 à son contenu et aux conséquences de son adoption le 19 janvier, 2019, soit au moins quinze (15) jours après la publication de l'avis public requis.

10.2 Résolution 2018-12-151 - Projet de règlement 2018-12 modifiant le règlement 2013-005 relatif à la construction, relativement à diverses dispositions.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le projet de Règlement 2018-12 modifiant le règlement 2013-005 relatif à la construction, relativement à diverses dispositions.

Aux termes des présentes, avis et donné, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, une assemblée publique de consultation relativement audit règlement 2018-12, Règlements modifiant le règlement 2013-005 relatif à la construction relativement a diverse dispositions, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 19 janvier, 2019, soit au moins quinze (15) jours après la publication de l'avis public requis.

10.3 Résolution 2018-12-152 - Projet de règlement 2018-13, modifiant le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architectural afin d'exclure certains travaux de construction.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le projet de Règlement 2018-13 modifiant le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architectural afin d'exclure certains travaux de construction.

Aux termes des présentes, avis et donné, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, une assemblée publique de consultation relativement audit règlement 2018-13 modifiant le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architectural afin d'exclure certains travaux de construction relativement a diverse dispositions, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 19 janvier, 2019, soit au moins quinze (15) jours après la publication de l'avis public requis.

11. Adoption de Règlement - Aucun

12. Projets de résolution

12.1 Résolution 2018-12-153 - Embauche d'un secrétaire-trésorier

ATTENDU qu'il est nécessaire pour la municipalité d'embaucher un secrétaire-trésorier.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal engage Stephanie Carriere, secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Résolution 2018-12-154 Mesures d'urgence - Sécurité civile - demande d'aide financière- volet 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE la municipalité autorise la mairesse ou la secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Résolution 2018-12-155 - Confirmation de la programmation des travaux réalisés ou à être réalisés dans le cadre du Programme TECQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à

28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Résolution 2018-12-156 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

CONSIDIRANT QUE tel que requis à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, chaque membre du Conseil municipal doit chaque année, dans les 60 jours de son élection, déposer devant le Conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il y a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires;

Mairesse : Kimberly Meyer
Conseiller poste # 1 : Peter Richardson
Conseiller poste # 2 : Éric Lessard
Conseiller poste # 3 : Louise Royer
Conseiller poste # 4 : Jean Cloutier
Conseiller poste # 6 : Philippe Couture

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil; et

QUE, conformément à l'article 360.2 de cette même loi, la secrétaire-trésorière transmette au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont déposé devant le conseil une déclaration, visée à l'article 358 de cette loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5 Résolution 2018-12-157 - Approbation du Plan Image pour le projet LOL180045

CONSIDÉRANT la demande de lotissement;

CONSIDÉRANT la conformité du projet;

CONSIDÉRANT la conformité du Plan Image;

CONSIDÉRANT qu'un plan image est un plan générale indicatif décrivant certains aspects devant être documentés pour l'approbation d'un projet de lotissement;

CONSIDÉRANT la nécessité de l'acceptation du présent plan image par résolution du conseil municipal tel que le règlement #2013-001 le prévoit;

CONSIDÉRANT qu'en aucun cas l'acceptation de ce plan image n'engage la municipalité à approuver l'émission d'autres types de permis en lien avec le présent projet et ce, peu importe la nature de la demande de permis;

CONSIDÉRANT que chaque demande de permis de construction subséquent devra être déposée en entier à l'administration municipale;

CONSIDÉRANT que chaque demande sera analysée indépendamment et devra être conforme à la réglementation qui sera en vigueur au moment du dépôt de la demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal approuve le Plan Image déposé le 14 novembre 2018 pour le projet LOL180045.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6 Résolution 2018-12-158 - Signature d'entente avec Knowlpep Financial Inc.

CONSIDÉRANT la demande de permis LOL180045;

CONSIDÉRANT l'entente convenue avec Knowlpep Financial Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la mairesse et la secrétaire-trésorier de signer l'entente qui a été approuvée par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.7 Résolution 2018-12-159 Acceptation de paiement en argent pour le projet LOL180045

CONSIDÉRANT le montant de 449 080 \$ qui doit être payé à la municipalité en fonds de parc pour le projet de lotissement LOL180045;

CONSIDÉRANT la demande des citoyens de payer ce montant en argent;

CONSIDÉRANT l'erreur de calcul qui a eu lieu;

CONSIDÉRANT l'approbation du conseil à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte un paiement de 232 500 \$ en fonds de parc pour le projet de lotissement LOL180045 ainsi qu'un engagement par écrit de Knowlpep Financial Inc. de payer la balance du montant dû, soit 216 580 \$; et,

QUE le conseil municipal rescinde la résolution 2018-11-135.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.8 Résolution 2018-12-160 - Autorisation pour la mairesse et la secrétaire-trésorière de signer la servitude au Lac Bibite

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen pour une servitude de passage;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer la servitude; et,

CONSIDÉRANT les changements recommandés par PLTN;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise la signature de la servitude de passage par la mairesse et la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.9 Résolution 2018-12-161 - Versement de bonus

CONSIDÉRANT la décision du conseil de verser un bonus à un employé 1002 au montant de deux mille dollars (2 000 \$);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Éric Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise de versement d'un bonus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.10 Résolution 2018-12-162 - L'Ombre-Elle contre la violence conjugale.

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte d'être allié contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Rapport des comités

13.1 Comité des finances et administration :

13.1.1 États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 novembre 2018;

13.1.2 Dépôt des résultats comparatifs pour l'année 2018;

13.2 Comité consultatif en urbanisme :

13.2.1 Résolution 2018-12-163 - Demande DPLOL180015 – permis de lotissement, Domaine de la Grande Ourse;

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU du 8 décembre, 2018 ;

CONSIDÉRANT que le comité constate que, suite aux dernières modifications de la superficie des lots 6 219 796 et 6 219 801, les objectifs du PIIA sont toujours atteints;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

DE RECOMMANDER au conseil municipal D'APPROUVER les plans soumis pour le lotissement du projet Baie-des-Ours à la condition qu'un droit de passage pour la probable implantation d'un sentier afin de permettre aux résidents de la Municipalité Lac-Tremblant-Nord de circuler de la section « ouest » de la zone de conservation vers la zone « est » tel qu'identifié sur le croquis tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Correspondance - Aucune

15. Affaires nouvelles – Aucune

16. Période d'intervention des membres du conseil

17. Période de questions d'ordre générale aux citoyens

18. Clôture et levée de la séance

Résolution 2018-12-164 - Clôture et levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit déclarée close et levée à 12 h 30.

Madame Kimberly Meyer
Mairesse

Madame Stéphanie Carrière
Secrétaire-trésorière